

# ATTESTATION

## Attestation individuelle relative à l'utilisation d'un logiciel de comptabilité ou de gestion ou un système de caisse satisfaisant à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données (CGI, art. 286, I-3° bis

Je soussigné, Jean-Luc Breleur, représentant légal de la société CASHPAD, éditeur du système de caisse Cashpad, atteste que ce système, mis sur le marché depuis le 15 décembre 2017, dans sa version n°1.29 satisfait aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale, prévues au 3° bis du I de l'article 286 du code général des impôts.

J'atteste que la dernière version majeure de ce système est identifiée avec la racine suivante : 1.29 et que les versions mineures développées ultérieurement à cette version majeure sont ou seront identifiées par les subdivisions suivantes de cette racine : 1.29.aaa

Je m'engage à ce que ces subdivisions ne soient utilisées par CASHPAD que pour l'identification des versions mineures ultérieures, à l'exclusion de toute version majeure. Les versions majeures et mineures du système s'entendent au sens du I-C-1 § 340 du BOI-TVA-DECLA-30-10-30.

Fait à Paris,

**CASHPAD**  
38 rue Réaumur 75003 Paris  
TÉLÉPHONE 01 77 62 44 22  
RCS PARIS 525 151 429  
TVA INTRA FR87525151429

Le 1er Décembre 2017,

Il est rappelé que l'établissement d'une fausse attestation est un délit pénal passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (Code pénal, art. 441-1). L'usage d'une fausse attestation est passible des mêmes peines.

# ATTESTATION

## Partie à remplir par l'entreprise qui acquiert et utilise le logiciel de comptabilité ou de gestion ou le système de caisse

Je soussigné,

NOM.....

Prénom.....

Représentant légal de la société .....

certifie avoir acquis le ....., auprès de CASHPAD, le système de caisse mentionné au volet 1 de cette attestation.

J'atteste utiliser ce logiciel de gestion pour enregistrer les règlements de mes clients depuis le .....

Fait à .....

Le .....

Signature du représentant légal

Il est rappelé que l'établissement d'une fausse attestation est un délit pénal passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (Code pénal, art. 441-1). L'usage d'une fausse attestation est passible des mêmes peines.